



**ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES**  
**Colloque « Prévenir le risque de détournement de produits et d'installations chimiques »**

**Allocution de M. Ahmet Üzümcü, Directeur général de l'OIAC**

**Paris, France**

**17 octobre 2017**

---

M. l'Ambassadeur de France aux Pays-Bas,  
Monsieur le Haut-Fonctionnaire Adjoint de Défense et de Sécurité  
Mesdames et Messieurs les représentants des Ministères  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'industrie chimique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la communauté scientifique,  
Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais pour commencer exprimer ma gratitude aux organisateurs de cet événement, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le Ministère de l'économie et des finances ainsi que l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (I.R.S.N.) qui accueillent ce colloque sur la prévention du détournement des produits de l'industrie chimique.

C'est avec beaucoup de plaisir que je reviens une nouvelle fois à Paris. Le Gouvernement français a été, dès l'origine, l'un des plus ardents défenseurs de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. D'ailleurs, c'est à Paris même, en janvier 1993, que s'est déroulée la cérémonie de signature de la Convention. J'attache beaucoup d'importance aux liens étroits que nous avons tissés et qui participent à la légitimité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (l'OIAC), que j'ai l'honneur de représenter.

Mesdames et Messieurs,

2017 est une année d'étapes importantes. Comme vous le savez probablement, le colloque d'aujourd'hui s'inscrit dans le cadre des célébrations du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention et de la création de l'OIAC. Mais ce qui est sans doute moins connu, c'est que l'année 2017 marque également le quatre-vingtième anniversaire de la fondation qui nous accueille. La "Maison de la chimie" a en effet été créée en mémoire du chimiste français, Marcelin Berthelot.

Permettez-moi de souligner son immense contribution à notre connaissance du monde naturel. Sa synthèse des composants organiques a facilité le développement de l'industrie chimique ici en France. Mais Berthelot croyait aussi énormément à la capacité de la science à éduquer. Il considérait la science comme une force positive, permettant de s'attaquer à l'ignorance et d'améliorer la qualité de vie des gens.

Mort à près de quatre-vingts ans en 1907, il n'a heureusement pas eu à connaître les horreurs de la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle les succès de la chimie ont été utilisés pour tuer des

dizaines de milliers de personnes dans les plaines d'Ypres, à Verdun et sur de nombreux autres champs de bataille.

L'écœurement de la communauté internationale pour cette méthode de combat a conduit à prendre des mesures pour son interdiction. Cela a commencé avec le Protocole de Genève de 1925 concernant l'interdiction d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants ou similaires. Mais ce Protocole n'interdisait que l'emploi, ce qui permettait aux États de continuer à mettre au point, à fabriquer et à stocker ces produits. Il faudra attendre 68 longues années supplémentaires pour parvenir enfin à une interdiction complète et juridiquement contraignante des armes chimiques.

La Convention est souvent présentée comme un dividende de la fin de la Guerre froide – une époque dont certains d'entre vous sont peut-être trop jeunes pour s'en souvenir ou même l'avoir connue. Cette époque a constitué un moment exceptionnel pour la coopération internationale entre les puissances militaires mondiales dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement. Des mesures bilatérales telles que l'Accord États-Unis-U.R.S.S. de 1990 sur les armes chimiques, encore inconcevables quelques années seulement auparavant, ont été décisives pour faire avancer les négociations à Genève.

Il ne faudrait pas non plus oublier d'autres mesures importantes prises durant cette période. Des initiatives régionales comme l'Accord de Mendoza de 1991, entre l'Argentine, le Brésil et le Chili, ont aussi contribué à la constitution de la masse critique indispensable. Malheureusement, les massacres d'Halabja en Iraq en 1988 ont également servi de catalyseur.

En 1993 naissait un accord sans équivalent qui est devenu une clé de voûte du désarmement mondial et du régime de non prolifération. La Convention est aujourd'hui le seul instrument multilatéral qui interdit une catégorie entière d'armes de destruction massive en assortissant cette interdiction d'une vérification rigoureuse et efficace.

Les États parties sont en outre tenus à des délais précis pour satisfaire à leurs obligations de destruction de leurs stocks militaires. Dans le cadre de la Convention, les armes chimiques ont perdu pour toujours leur légitimité, et ces vingt dernières années, l'OIAC a œuvré de concert avec la communauté internationale à l'élimination de l'une des catégories d'armes les plus détestées de tous les temps.

Nos efforts ont été dûment récompensés par des résultats importants et tangibles. À ce jour, plus de 96 % des quelque 72 000 tonnes d'agents de guerre contenus dans les stocks d'armes chimiques déclarés ont été détruits sous vérification de l'OIAC.

Nous sommes plus proches que jamais de l'achèvement de la destruction de ces stocks. En ce qui concerne les deux plus importants États détenteurs, la Fédération de Russie vient de détruire le mois dernier ses derniers stocks de munitions. Les États-Unis devraient avoir achevé la destruction de leur programme d'ici à 2023.

La Convention présuppose la confiance en ses États parties et cette confiance a été renforcée avec l'un des systèmes de vérification les plus complets jamais conçus. Dans le cadre de ses activités de surveillance, l'OIAC a déjà procédé à près de 3 500 inspections de l'industrie. L'Organisation a réussi ce tour de force en travaillant en étroite relation avec les autorités nationales et, par leur intermédiaire, avec les opérateurs des installations industrielles. Le but est d'éviter toute intrusion injustifiée et de minimiser les désagréments pour les activités chimiques légitimes.

La réputation d'impartialité et de professionnalisme de l'OIAC dans sa surveillance des activités industrielles a renforcé la confiance non seulement entre l'Organisation et les États parties, mais aussi entre les États parties eux mêmes. La confiance dans l'efficacité de la Convention est visible de par le

fort soutien dont elle bénéficie. À ce jour, les États parties sont au nombre de 192 et représentent 98 % de la population mondiale. Seuls quatre pays (l'Égypte, Israël, la Corée du Nord et le Soudan du Sud) restent en dehors du cadre de la Convention. L'OIAC estime qu'il n'y a aucune raison qui justifie cette situation et déploie tous ses efforts afin d'obtenir leur future ratification ou adhésion.

Les réalisations de l'OIAC ne sont pas passées inaperçues. Pour ses services rendus au désarmement chimique, l'Organisation a reçu en 2013 le Prix Nobel de la paix. Il convient toutefois de reconnaître que les résultats de l'OIAC n'ont pas été obtenus par elle seule. Ils n'ont été rendus possibles que par une étroite coopération avec de multiples parties prenantes, au nombre desquelles des gouvernements, des associations de l'industrie, les milieux scientifiques, d'autres organisations internationales, la société civile et d'innombrables personnes qui se dévouent à la construction d'un monde exempt d'armes chimiques.

Mesdames et Messieurs,

Si les réussites passées de l'OIAC sont évidentes, les défis futurs qu'il va lui falloir relever le sont moins. L'Organisation aborde actuellement une étape cruciale. La phase de désarmement de la Convention ayant été pratiquement menée à terme, l'OIAC fait face dès lors à une tâche complexe : la prévention de la réapparition ou de l'emploi des armes chimiques. Ce sera là, vraisemblablement, une entreprise autrement plus difficile car la réapparition est susceptible de se produire de façon inattendue et dans des environnements complexes. La souplesse, la planification et la coopération seront des facteurs essentiels à cet égard.

La mission que nous avons menée en 2013 en Syrie a montré à quel point ces facteurs nous ont permis de nous adapter afin de pouvoir exécuter une tâche absolument sans précédent, consistant à retirer les armes chimiques de Syrie et à vérifier le démantèlement du programme d'armement déclaré.

La mission en Syrie a été dès le début une entreprise d'envergure, et assortie de nombreux risques. Depuis sa création, l'OIAC n'avait encore jamais opéré dans une zone de guerre active, ni été tenue de respecter un délai aussi serré. Avec l'appui de l'ONU, de l'Union européenne et de plus de 30 États parties, 1 300 tonnes de matériel de guerre chimique ont été retirées de Syrie et détruites hors du territoire de ce pays en un temps record.

Ce fut une prouesse impressionnante. Malheureusement, notre travail en Syrie ne s'est pas achevé là. En fait, nos activités dans ce pays se poursuivent encore. Face à des allégations persistantes et crédibles selon lesquelles du chlore aurait été utilisé en Syrie comme arme chimique, j'ai mis sur pied en avril 2014 ce que l'on appelle la Mission d'établissement des faits, plus connue sous son acronyme anglais de FFM pour "Fact Finding Mission". Depuis lors, la Mission a examiné un nombre important d'incidents et a prouvé plusieurs cas d'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes.

Au début du mois d'avril de cette année, de nouvelles informations ont été portées à notre connaissance selon lesquelles une violente attaque au gaz avait eu lieu dans la zone de Khan Shaykhun, une ville de la province d'Idlib. Après cet événement, la FFM a confirmé que l'agent utilisé dans cette attaque était du sarin, un agent neurotoxique inscrit comme arme chimique de catégorie une. Pour abominable qu'ait été cette action, la tâche de la Mission consistait à enquêter sur les allégations et à confirmer l'utilisation d'armes chimiques, et non à en attribuer la responsabilité. Il n'en demeure pas moins nécessaire de s'assurer que les auteurs rendent des comptes. Aussi les travaux du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, mandaté par la résolution 2235 du Conseil de sécurité de l'ONU pour identifier les coupables, ont-ils pris une très grande importance.

La mission de l'OIAC en Syrie a également fait ressortir un problème qui va demeurer un sujet

essentiel pour l'Organisation : le terrorisme chimique.

Au vingt et unième siècle, le terrorisme est devenu l'un des dossiers les plus difficiles à traiter. Rares sont les sociétés à ne pas avoir été touchées par cette violence. La France n'a pas été épargnée par ce fléau. Ces dernières années, la population française a subi de multiples attaques terroristes, qui ont provoqué le décès de centaines de personnes.

Chacun d'entre nous, ici, est donc convaincu que la prévention du terrorisme est une question de sécurité vitale pour tous. Mais ce qu'il importe de souligner, c'est que le terrorisme chimique n'est plus un risque théorique, mais une menace bien réelle. En Syrie, comme en Iraq, Daech a employé de l'ypérite.

En Europe, on craint de plus en plus que des combattants étrangers actuellement actifs dans les zones de conflit ne reviennent dans leurs pays d'origine avec le savoir-faire et une motivation qui leur permettraient de mener des actions terroristes chimiques. Empêcher l'accès des personnes non autorisées aux produits chimiques à capacité duale et aux moyens de les fabriquer constitue la meilleure protection.

L'OIAC tente de faire face à cette menace posée par des acteurs non étatiques. L'an dernier, l'Organisation a mis sur pied une Mission d'intervention rapide et d'assistance, composée d'une équipe d'experts pouvant être déployés dans un délai très bref, à la demande d'un État partie, pour fournir des mesures d'assistance d'urgence en cas d'attentat terroriste chimique.

Quant aux États parties, ils réfléchissent aux meilleures mesures à prendre dans le cadre d'un groupe de travail sur les acteurs non étatiques pour prévenir et contrer cette menace.

De son côté, le Conseil scientifique consultatif réfléchit à ma demande sur les sciences et les technologies d'investigation. Son travail consistera notamment à recenser les capacités, les compétences et le matériel qui permettront de renforcer les moyens du Secrétariat. À ce stade, il me faut souligner combien j'apprécie la contribution que les scientifiques français ont apportée au Conseil scientifique depuis sa création. La France est également un partenaire de longue date dans le réseau des laboratoires désignés. Aujourd'hui même, nos experts sont au Centre d'Études du Bouchet pour lancer le nouveau cycle de certification des laboratoires.

Dans ce contexte, à l'heure où nous déplaçons l'axe de nos activités vers ces nouvelles questions, l'agrandissement du Laboratoire de l'OIAC à La Haye est devenu hautement prioritaire. Nous allons en effet prendre des mesures pour moderniser celui-ci afin d'améliorer ses capacités scientifiques et techniques. Outre le fait que l'augmentation de ses moyens va permettre de servir de centre d'excellence dans notre domaine, sa modernisation contribuera aux activités de formation afin de renforcer les capacités de nos États parties, en particulier en Afrique.

Dans cet environnement en constante évolution, face à une menace globale, il ne doit subsister aucune lacune. La mise en œuvre nationale de la Convention, dans chacun des pays signataires, n'aura jamais été aussi importante.

Mesdames et Messieurs,

Je me permettrai de revenir sur les défis de la vérification. En France, l'industrie chimique revendique 3 335 sociétés et près de 6 000 sites de fabrication employant 164 000 personnes. Il s'agit de la deuxième plus importante industrie chimique en Europe et de la septième dans le monde. Or, en dépit de l'ampleur et du volume de l'industrie chimique en France, l'OIAC ne procède en moyenne, aux termes de la Convention, qu'à une douzaine d'inspections par an.

Aussi, la responsabilité de l'Organisation ne consiste-t-elle pas seulement à vérifier la mise en œuvre et le respect de la Convention, mais également à aider les États parties à s'approprier ses normes et à entretenir une culture scientifique responsable. C'est à cette fin que nous avons créé un Comité consultatif pour l'éducation et la sensibilisation. Cet organisme a pour objectif d'orienter le développement de nouvelles activités et d'élaborer de nouveaux outils pédagogiques pour mieux faire prendre conscience des dangers que posent les technologies et les produits à double usage. J'en profite ici pour saluer la publication par l'I.R.S.N. (l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) de la brochure de sensibilisation intitulée "La prévention du détournement des produits de l'industrie chimique". C'est pour promouvoir des initiatives telles que celle-ci que le Comité consultatif a été créé.

Permettez-moi cependant de souligner que la responsabilité de la mise en œuvre efficace de la Convention n'échoit pas seulement à l'OIAC. C'est aussi aux États parties qu'il appartient d'appliquer les dispositions de la Convention. Les autorités nationales et l'industrie chimique jouent à cet égard un rôle prééminent et complémentaire.

Je n'ai nul besoin de vous rappeler que l'autorité nationale revêt une importance primordiale pour la Convention. En tant que centre national de coordination avec l'OIAC et facilitateur de la mise en œuvre de la Convention dans chaque État partie, elle supervise toutes les activités relatives à la vérification et à l'inspection. La relation entre les autorités nationales et les installations de fabrication de produits chimiques n'est pas de nature conflictuelle; en fait, elles partagent le même objectif : prouver le respect de la Convention. Ainsi la coopération entre le gouvernement et l'industrie est-elle cruciale pour une mise en œuvre efficace de la Convention.

Prenons à titre d'exemple les disparités de déclaration en ce qui concerne les importations et exportations de produits chimiques. Les autorités nationales recueillent ces données et fournissent des résultats consolidés à l'OIAC. Mais il y a chaque année de nombreuses disparités entre un pays et un autre. Celles-ci rendent plus difficile la détection des détournements, d'où un risque de vulnérabilité des actions que nous engageons pour prévenir la réapparition des armes chimiques. Une notification exacte de l'industrie aux autorités nationales a donc pour conséquence de meilleures déclarations, moins de problèmes administratifs et la possibilité accrue de déceler un éventuel détournement.

Il ne faut donc pas sous-estimer le rôle de l'industrie à cet égard. L'un des points forts de la Convention a été le dialogue qu'elle implique avec l'industrie chimique. L'OIAC travaille en étroite consultation avec les associations et organismes industriels pour les questions de vérification, et la confiance en nos activités n'en est que plus grande. Je me félicite du partenariat que nous avons noué avec les représentants des associations internationales et européennes de l'industrie chimique, comme le CEFIC, dont l'U.I.C. est membre. Mais nos capacités sont limitées et le ou la chimiste lambda aura peu d'occasions, au cours de sa carrière, de se retrouver exposé(e) aux normes et exigences de la Convention. D'ailleurs, je participerai dans une dizaine de jours à la réunion du conseil de direction de l'International Council of Chemical Associations, à Vienne.

L'industrie elle-même doit donc endosser une importante part de responsabilité dans les efforts déployés pour instiller les valeurs de la Convention à tous les niveaux. Des colloques tels que celui-ci font partie de ce processus d'établissement des liens et relations nationaux nécessaires pour progresser vers notre objectif commun d'un monde sûr et sécurisé. Je souhaiterais par conséquent remercier toutes les associations professionnelles qui participent à notre réunion. J'aimerais en profiter pour les encourager à soutenir nos activités dans le domaine de la sûreté et de la sécurité chimiques, surtout en Afrique.

Mesdames et Messieurs,

La Convention sur l'interdiction des armes chimiques ne saurait être immuable. Du fait du nombre croissant des problèmes mondiaux et de l'évolution permanente de l'environnement international, la façon dont elle est mise en œuvre doit elle aussi évoluer, afin que la Convention conserve sa pertinence.

En 2018, les États membres de l'OIAC tiendront leur quatrième Conférence d'examen. Ce sera l'occasion de dresser le bilan des cinq années écoulées et de recenser les principales questions à traiter à l'avenir. Pour aider la Conférence d'examen à développer la réflexion prospective dont elle aura besoin, les États parties ont décidé de constituer un groupe de travail sur les priorités futures de l'OIAC. Ce groupe de travail a reçu un mandat étendu afin de pouvoir examiner tous les aspects de la Convention et faire des recommandations qui viendront alimenter le processus d'examen.

Un autre changement important est la désignation d'un nouveau Directeur général de l'Organisation. Mon second mandat va prendre fin en 2018. Il existe une vieille malédiction souvent répétée dans les discours diplomatiques d'intronisation : "Puissiez-vous vivre à une époque intéressante". Même si je n'ai pas eu l'impression d'être maudit, ces années à la tête de l'OIAC ont été parfois éprouvantes et difficiles, quoi que finalement satisfaisantes. Je peux être fier de ce que l'Organisation a accompli durant mon mandat.

Mesdames et Messieurs,

Les contributions de la France à la science et à la technologie sont déjà immenses et les chimistes de ce pays, tels que le lauréat du Prix Nobel de chimie de l'année dernière, Jean-Pierre Sauvage, continuent de faire des découvertes qui impressionnent et étonnent. Cependant, nous sommes encore loin d'avoir atteints les limites de ce que la science peut faire pour élargir nos connaissances et contribuer à notre prospérité. Les opportunités sont là, mais aussi les risques. Notre vigilance sera récompensée. Soyons optimistes, et comme Marcelin Berthelot, soyons convaincus que l'application de la méthode scientifique conduira, suivant sa formule, au "triomphe universel de la science qui arrivera à assurer aux hommes le maximum de bonheur et de moralité".

Je viens d'évoquer avec vous l'évolution préoccupante de la situation sécuritaire internationale et les nouveaux défis auxquels nous faisons face, mais je suis confiant dans le fait que la qualité des échanges entre la France et l'OIAC en la matière, qui n'ont cessé de s'approfondir au fil du temps, nous permettront de relever, avec d'autres États Parties, les défis à venir dans un esprit de consensus.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite plein succès dans vos activités aujourd'hui.

\*\*\*